Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-192_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 192.2026 Affiliation à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)

La Présidente rappelle que la Communauté de communes a repris en régie la base de loisirs, équipement communautaire situé à Trémargat, depuis le 1er octobre 2025.

L'objectif était de maintenir la valorisation de ce site « sport nature et plein air » incontournable sur le Kreiz Breizh, tout en recentrant les missions au service de la politique Enfance/Jeunesse :
- avec une attention particulière pour développer l'accueil des enfants dès le plus jeune âge et des jeunes résidant sur le Kreiz Breizh.
- avec l'idée d'ajuster/diversifier les offres « sport nature » et de développer les offres « loisirs plein air » en faveur de ces publics (ex : nouveaux parcours ludiques extérieurs, jeux de découverte en plein air à la rencontre de notre patrimoine naturel et culturel, ou autres activités exportables en extérieur en lien avec le bien-être, la culture, les arts…).

Dans ce cadre, la CCKB a l'opportunité de poursuivre le partenariat avec l'UFOLEP pour soutenir les activités de la base de loisirs et contribuer au développement de projets sport-nature, sport-santé ou sport-loisir sur le Kreiz Breizh.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-192_2026-DE

L'Union Francaise des Œuvres Laïques d'Education Physique est une fédération reconnue, historiquement liée à l'éducation populaire, orientée vers le sport accessible pour tous, le loisir, l'inclusion et la citoyenneté.

Déjà affiliée à l'UFOLEP 22, sous gestion associative, la base de loisirs pourrait continuer à bénéficier de différents services, tels que :

- prêt de matériel
- formation à destination du personnel (premiers secours)
- appui administratif, juridique et méthodologique
- organisation gracieuse sur site d'« UFO NATURE », événement sportif écoresponsable, accessible à tous, où les participants peuvent découvrir de nouvelles activités sportives ou encore se challenger à travers un raid sportif
- conseil et contribution au développement d'activités accessibles dès le plus jeune âge à travers notamment le dispositif « UFO BABY », (l'aventure motrice des tout-petit.e.s.) ou encore d'activités à destination des publics des centres de loisirs et des services jeunesse sur le Kreiz Breizh.

La présidente invite le Conseil Communautaire à adhérer à l'UFOLEP 22 via une cotisation annuelle de 297 € pour l'année scolaire 2026/2027 (du 01/09/26 au 31/08/27).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le conseil communautaire
Décide :

- de valider l'affiliation de la CCKB à l'Union Francaise des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) pour soutenir les activités de la base de loisirs et contribuer au développement de projets sport-nature, sport-santé ou sport-loisir auprès des publics Enfance/Jeunesse du territoire
- d'adhérer à l'UFOLEP 22 via une cotisation annuelle de 297 € pour l'année scolaire 2026/2027

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.